



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024 – 20H00

Le 05 décembre 2024 à 20h00, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

13 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle- Mme PETIT Sabrina- Mme MONTEILLER Evelyne
Membre excusé : Mme MALLE Stéphanie (pouvoir à Mme THIZY Florence) - Mme RIOU Solen

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Yves BONNARD

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 10 octobre 2024

Délibération : Décision modificative n°1/2024 du budget communal principal

Délibération : Convention partenariale avec la CCMDL pour le reversement de la subvention CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Délibération : Approbation de la nouvelle convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante, actualisant le coût journalier, avec la CCMDL.

Délibération : achat en VEFA du local Maison d'Assistants Maternels à AT Synergies

Délibération : notification de la subvention obtenue dans le cadre des amendes de police

Délibération : prise en charge des fournitures scolaires et goûters de Noël des enfants de la commune scolarisés aux écoles maternelles et primaires de Ste Foy l'Argentière

Délibération : approbation du montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'Ecole des 4 Horizons d'Aveize année scolaire 2023/2024

Délibération : subvention à verser à l'OGEC de l'école des 4 horizons pour la cantine

Information de la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets

Contribution de la commune d'Aveize au SIVOS et SIEMLY pour l'année 2025

Planification activités 2025 des Brigades nature

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2024.

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal qu'il a signées depuis la dernière séance :

CWA entreprise 69003 Lyon	Abonnement standard application panneau Pocket	540€ HT pour trois ans avec un semestre supplémentaire offert
---------------------------	---	---

Délibération n°2024-12-01 : décision modificative n°1/2024 du budget communal principal

Monsieur le maire propose de voter une décision modificative pour procéder à quelques ajustements de crédits sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal principal.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, une décision modificative n°1/2024 pour les montants suivants : section de fonctionnement :

Section d'investissement Dépenses et Recettes : 36 100€

Section de fonctionnement Dépenses et Recettes : 20 000€

Délibération n° 2024-12-02 : Convention partenariale avec la CCMDL pour le reversement de la subvention CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Monsieur le maire informe que par délibération du 25 juin 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a approuvé la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, l'éco-organisme CITEO perçoit des contributions de la part des producteurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages. Ces fonds permettent notamment de financer le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés. CITEO a proposé une aide financière forfaitaire aux collectivités volontaires qui prennent en charge les coûts de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

Aussi, une convention a été approuvée entre la CCMDL et CITEO au titre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et plus précisément au titre du déploiement des colonnes de tri. Elle prévoit une aide financière forfaitaire de 0,90 € par habitant et par an soit 33 140,20 € pour l'année 2024.

La Commune, au titre de la salubrité publique, gère le nettoyage des bas de colonnes. Aussi, il est proposé que la CCMDL reverse une partie de la subvention susnommée par forfait de 800€ / Commune / an.

Monsieur le Maire fait part qu'une convention de partenariat est proposée prévoyant les modalités techniques de partenariat entre la CCMDL et ses communes membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat liant la CCMDL et la commune pour le reversement d'un forfait de 800€ / an / commune pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Mme Estelle Geffard s'interroge sur le dépôt des déchets verts, gravats...le long des routes. M le Maire indique que si ces déchets sont déposés sur du domaine public, il convient d'en informer la mairie afin de faire remonter ces informations à la CCMDL, qui en a la compétence.

M Jean Yves Blanchard fait part des remarques qu'il a eu par des habitants de l'Argentière. Au cours de ces derniers mois, beaucoup de changements impactent la collecte des ordures ménagères et ils ne savent plus comment procéder. M le maire rappelle que le porte à porte se terminera au printemps 2025. Mme Evelyne Monteiller propose qu'une communication avec des mots simples puisse être faite.

Délibération n° 2024-12-03 : approbation de la nouvelle convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante, actualisant le coût journalier, avec la CCMDL

Monsieur le maire informe qu'à la demande de certaines communes et dans un esprit de mutualisation, un poste de secrétaire de mairie itinérante a été créé en octobre 2021 par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et un agent expérimenté a été recruté le 21 mars 2022.

Ce dispositif a fait ses preuves depuis plus de 2 ans et répond bien à un besoin récurrent. A ce titre, la commune a passé une convention de mise à disposition du service en cas de besoin. Cette convention prévoyait le coût de la prestation. Ce coût était fixé à 27 € l'heure en fonction du coût du poste chargé pour 2022 (235 € pour une journée de 8,75 heures) étant précisé que la communauté de communes prend en charge les frais de déplacement de l'agent, et tous les autres frais inhérents au poste (formation notamment).

Comme le coût du poste a évolué depuis 2 ans (rémunération brute, charges patronales et diverses charges), il est proposé de revoir ce coût au 1er janvier 2025 pour l'adapter à ces évolutions, de la façon suivante :

- coût de 32 € / heure,
- soit un coût de 278 € pour une journée de 8,75 heures.

Il est proposé que tous les ans, ce montant soit réévalué en fonction des évolutions et fasse l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. La CCMDL devra donner en amont de la délibération, le montant de la revalorisation à la commune.

Aussi, il est proposé que le conseil municipal approuve cette nouvelle convention type d'une durée de 3 ans reconductible tacitement une fois, soit 6 ans, actualisant le coût du service et donne délégation au Maire pour signer ladite convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante, actualisant le coût journalier et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Délibération n° 2024-12-04 : achat en VEFA du local Maison d'Assistants Maternels à AT SYNERGIES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'une maison d'assistants maternels en VEFA (Vente en l'Etat Futur Achèvement) dans le cadre du programme « Les Jardins de la Côte » sis à Aveize.

Il rappelle la délibération du 25/05/2023 retenant la candidature du Groupement AT SYNERGIES/KUBE pour l'appel à projets conduit avec le concours de l'EPORA pour la réalisation d'un programme mixte (habitat et équipement public).

Il rappelle la délibération du 10/10/2024 demandant à EPORA de céder le bien en l'état à AT SYNERGIES au prix de 50 000€ HT pour la réalisation de 11 logements collectifs, 2 maisons individuelles et une maison d'assistants maternels.

Il informe que le prix de la MAM est de 390 000€ HT. Le projet comprend le lot MAM+2 parkings +1 parking handicapé. Il explique que le paiement du prix sera payable en fonction d'un échelonnement des différentes phases de construction et en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Monsieur le Maire informe qu'il a signé le contrat de réservation avec AT Synergies pour le projet d'acquisition d'une maison d'assistants maternels en VEFA (Vente en l'Etat Futur Achèvement).

Il fait part qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la CAF du Rhône et une demande de dérogation a été faite auprès du Département du Rhône pour la subvention qui avait été accordée en 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'achat en VEFA de la MAM au prix de 390 000€ HT, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente.

Délibération n° 2024-12-05 : notification de la subvention obtenue dans le cadre des amendes de police

M. le Maire informe les conseillers municipaux de l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 295€ au titre de la répartition du produit des amendes de police. Cette subvention a été accordée pour le projet suivant : « création d'un cheminement piéton RD34 ».

Il informe qu'il faut une délibération du Conseil Municipal mentionnant de façon expresse l'engagement de faire réaliser les travaux décrits ci-dessus et acceptant cette subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention de 20 295€ et valide la réalisation de ces travaux.

Délibération n° 2024-12-06 : prise en charge des fournitures scolaires et primaires de Ste Foy l'Argentière

M le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame le Maire de Ste Foy l'Argentière nous transmettant l'effectif des enfants de la commune fréquentant les écoles maternelles et primaires de Ste Foy l'Argentière- année scolaire 2024/2025. Le courrier indique le coût du goûter de Noël et des fournitures scolaires à rembourser à la Commune de Ste Foy l'Argentière - Goûter de Noël : 3 € x 23 élèves soit 69€ - Fournitures scolaires pour les élèves en classe maternelle : 09 élèves à 43€ et fournitures scolaires pour les élèves dès le CP 14 à 42€ soit 975€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour rembourser à la Commune de Ste Foy l'Argentière le coût du goûter de Noël et le coût des fournitures scolaires tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

Délibération n° 2024-12-07 : approbation du montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'Ecole des 4 Horizons d'Aveize année scolaire 2023/2024

M le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2021 approuvant la convention relative aux modalités de participation de la Commune d'Aveize aux dépenses de fonctionnement de l'école Privée des 4 horizons sous contrat d'association et l'autorisant à la signer.

Il rappelle la délibération en date du 13 octobre 2022 approuvant le montant à verser au titre du forfait communal pour l'année scolaire 2022/2023.

Il rappelle la délibération en date du 10 octobre 2024 approuvant le versement d'un acompte de 20 000€ à l'OGEC de l'école privée des 4 horizons d'Aveize sur le montant à verser au

titre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'école privée des 4 horizons année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire propose, après l'étude des comptes de l'OGEC, pour l'année scolaire 2023/2024, de fixer le forfait communal (comprenant aussi les fournitures scolaires) comme suit :

Forfait communal pour la classe maternelle	Apport en nature	104.73€	967.29€
	Subvention	862.56€	
Forfait communal pour les classes élémentaires	Apport en nature	104.73€	244.55€
	Subvention	139.82€	

Il indique que la subvention à verser à l'OGEC d'un montant de 36 318.04€, en tenant compte des apports en nature, se répartit comme suit :

Forfait communal pour la classe maternelle	34 élèves	34*862.56€	29 327.04€
Forfait communal pour les classes élémentaires	50 élèves	50*139.82€	6 991.00€
		Total	36 318.04€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants indiqués ci-dessus et dit que la somme de 16 318.04€ sera versée à l'OGEC pour compléter l'acompte de 20 000€.

Délibération n° 2024-12-08 : subvention à verser à l'OGEC de l'école des 4 horizons pour la cantine

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16/11/2023 votant une subvention de 4260€ à l'OGEC pour la cantine. Il fait part d'une augmentation du coût du personnel à la cantine et il fait part de la demande de l'OGEC d'une aide de 14 992.01€ correspondant aux charges du personnel.

Les élus débattent à ce sujet car le coût est beaucoup plus élevé qu'en 2023. Le conseil municipal demande que quand il y a des changements au niveau du personnel, la commune soit informée en amont et ne pas être devant le fait accompli lors du vote de la subvention. Compte tenu du débat, Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la subvention à verser.

Le conseil municipal, après un vote à main levée et à l'unanimité, vote une subvention de 12 492€. Ce montant a été diminué par rapport à leur demande afin de tenir compte de la ½ du bénéfice réalisé par l'OGEC entre le coût du repas et la participation des familles.

Information de la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets du Département du Rhône année 2024 : octroi d'une subvention de 30 000€ pour les travaux de rénovation énergétique de la salle Jean Moulin (estimation des dépenses 100 104.61€ HT)

Contribution de la commune d'Aveize au SIVOS ET SIEMLY pour l'année 2025 : SIVOS 322.52€ SIEMLY 3549.42€, ces montants seront fiscalisés.

Monsieur le Maire informe du courrier pour planifier des travaux auprès des Brigades nature année 2025. Le conseil municipal valide pour trois jours pour l'entretien des chemins

communaux. Un point sera fait avec les agents techniques pour voir s'ils ont les moyens de faire l'entretien de certains chemins.

Questions diverses

Une réunion de la commission urbanisme a été fixée le jeudi 12 décembre à 11h00

Cyclo des Monts 2025 : il passera le samedi 24 mai 2025- le départ pourrait se faire d'Aveize. Le conseil municipal y est favorable. Il conviendra de réserver le parking et terrain en gore et la salle Jean Moulin. Un goûter est offert.

M le Maire informe d'une réunion en mairie le lundi 9 décembre pour la matinée de l'enfance organisée sur Aveize le samedi 5 avril 2024

M le Maire informe que les travaux d'enfouissement des réseaux sur la route de Grézieu le Marché avancent.

M Jean Claude Voute informe qu'une rencontre est prévue le 13 décembre avec les artisans qui vont intervenir pour le local de l'esthéticienne.

M le Maire rappelle la réunion publique du 18 décembre à 20h00 à la salle Jean Marie Rousset pour la sécurisation de la rue Croix Michel. Des tracts seront distribués aux riverains, des affiches déposées dans les commerces et information sur le site internet et Panneau Pocket

Le conseil municipal valide la carte de vœux et le devis pour 100 cartes.

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Jean Claude Voute : suite à des travaux réalisés par SUEZ, le salon de coiffure a dorénavant son propre compteur d'eau. Les agents ont effectué un cache pour cacher le tuyau qui était apparent.

Intervention de Florence Thizy : le bulletin municipal est imprimé et livré par IML. Les cartes de vœux vont suivre. Concernant la cérémonie des vœux du maire, elle informe que les enfants de l'école participeront. Elle a eu un rendez-vous pour une mutuelle Auvergne Rhône Alpes, qui pourrait être proposée aux habitants de la commune. Trois bases de couverture. Une convention serait à signer et il y aurait des permanences en mairie.

Intervention de Jean Yves Blanchard : concernant les travaux de la sécurisation de la rue de la croix michel, la réunion publique qui était prévue dans le marché du maitre d'œuvre est programmée au mercredi 18 décembre à 20h00 à la salle JM Rousset. Il fait part des compliments concernant le travail des agents techniques à Orjolle. L'épareuse est passée. Les agents ont effectué toutes les saignées avec la rigoleuse.

Intervention de Evelyne Monteiller : la médiathèque met en place un accueil pour le foyer d'accueil médicalisé du CMA (prêt et retour documents et animations). Mise en place de la décoration de Noël sur le thème de l'art de la table.

Intervention d'Yves Bonnard : il a assisté à la réunion de la commission urbanisme, et a effectué des contrôles avec Jean Baptiste Giraud suite aux DAACT déposés dans le cadre des autorisations d'urbanisme. Il informe que la CUMA a fêté ses 60 ans d'existence le samedi 30

novembre à la Salle Jean Marie Rousset, une centaine de personnes était présente. Soirée très appréciée. La Cuma remercie la commune pour la salle et Jean Claude Voute pour l'article sur le progrès.

Intervention de Laurent Lhomme : il fait part des thèmes abordés lors de la réunion de la commission urbanisme/habitat/transport de la CCMDL : détermination des budgets pour le SYTRAL. En 2025 et en 2026 une augmentation des trajets notamment pour la ligne 2Ex, et la ligne 142. Habitat : le service France rénov est en train de fusionner avec le PIG. SCOT : phase administrative close, lancement de la phase pour le marché public pour retenir un bureau d'études.

Intervention de Laurent Lhomme et Jean Baptiste Giraud : ils ont fait un compte rendu de la réunion du SIEMLY. La station de Chassagny a fait l'objet de travaux importants car une pompe supplémentaire a été installée et est opérationnelle. Une plaquette d'information sera distribuée aux abonnés avec la facture du 1^{er} semestre. Le prix de l'eau va augmenter. Présentation du Rapport : travaux pour changer des réseaux. En 2024 travaux d'alimentation du Centre Médical de l'Argentière. Défense contre incendie : 878 poteaux contrôlés. En 2025 ce sera 735. Sur la facture d'eau des nouvelles redevances vont apparaître qui remplaceront certaines. La commune de Grammond demande à être raccordée. Le déploiement de la télérelève suit son cours.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : réunion des 4 cantons : le comice aura lieu le 5 et 6 juillet 2025. Il explique le déroulement de ces deux journées. Commission gestion des déchets : porte à porte supprimé sur Aveize entre mars et avril. Les colonnes ont été commandées, pour Aveize ce sont des colonnes aériennes. Le règlement a été revu au niveau des parts. Visite du centre de tri avec Laurent Lhomme à Firminy. Composteur : visite de notre site sur Aveize : cela fait six mois qu'il est installé. Cela fonctionne bien. Quelques pistes d'amélioration : mettre des dalles sur l'herbe entre le composteur et la bordure parking et au niveau de la signalétique. La commission doit travailler pour savoir où seront installées les colonnes. Au niveau du CCAS, les personnes de 75 ans et + avaient le choix cette année entre un repas et un colis. Le repas aura lieu le 13/12 et la distribution des colis le 19/12.

Intervention d'Estelle Geffard : elle remercie les agents qui ont nettoyé le banc vers le lotissement. La commission fleurissement et espaces verts réfléchit pour installer des décors dans la grande rue. Le samedi 15 mars, elle cherche des intervenants pour animer la matinée « Plaisir de Fleurir », elle a demandé au CAUE qui pourrait être intéressé. Elle remercie les membres du Groupe d'Animation pour la pose des décorations de Noël.

Intervention de Sabrina Bouchut : réunion de la commission tourisme : au 01/01/2025, les offices de tourisme de Vaugneray et L'Arbresle vont se fusionner avec notre OT. L'office de tourisme travaille sur le volet tourisme et handicap. Baignabilité d'Hurongues : un cabinet d'architecte travaille sur une solution de baignade innovante. Ils ont abordé le projet du vélorail. Nouveauté : restaurant à St Clément les Places.

Séance levée à 23h44

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 19/12/2024

Le Maire,
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,
Yves BONNARD

Affiché et Publié le 20/12/2024